

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

Préparé par :

Isabelle Tremblay, Chargée de projet en environnement

MRC de Charlevoix



Adopté le 14 février 2007

INTRODUCTION

La préoccupation grandissante pour l'état de notre planète ainsi que la notion de développement durable nous pousse de plus en plus vers une gestion responsable des matières résiduelles que nous produisons. Le réchauffement global, la perte constante de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la diminution des ressources naturelles non renouvelables, ainsi que l'augmentation des quantités de matières envoyées à l'enfouissement sont autant de sujets d'actualité.

Un bon moyen d'aider à réduire les effets pervers reliés à la surconsommation de notre époque est la réduction des quantités de déchets acheminés à notre lieu d'enfouissement. En effet, les ordures enfouies entraînent la création de biogaz (lesquels contribuent au réchauffement planétaire et à la pollution atmosphérique) et de lixiviat (la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines).

De plus, la gestion responsable des déchets nous permet de mieux conserver nos ressources, en les réutilisant ou en les recyclant plutôt qu'en exploitant de nouvelles matières. Pour y parvenir, il faut appliquer la règle des 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage) et mettre en place une **politique d'achat écologique**. Mentionnons que ces politiques font d'ailleurs partie des moyens d'action prévus au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC de Charlevoix, lequel est en vigueur depuis le 22 septembre 2004.

La gestion des matières résiduelles du milieu municipal est une forme de gestion qui permet de participer directement à la protection de l'environnement et qui contribue à conscientiser tous et chacun à l'importance de poser des gestes simples et concrets en faveur de l'environnement. La gestion responsable des matières résiduelles nous amène à réfléchir à nos actions quotidiennes, à changer nos habitudes et à prendre des décisions qui bénéficieront à la planète et par le fait même, au bien-être de la population actuelle et des générations futures.

Deux politiques sont proposées afin de mieux gérer les déchets/ressources du milieu municipal.

1) **Politique des 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage)**

Le principe de base de cette politique se faufile dans toute politique « verte » et devrait toujours guider nos choix environnementaux. Ce principe est celui de la hiérarchie des **3R**, qui nous indique les priorités de gestion de nos ressources : il faut d'abord **réduire à la source**, puis **réutiliser** et enfin **recycler** nos déchets/ressources. L'élimination ne devrait être considérée qu'en tout dernier recours. L'annexe A présente l'énoncé de principe et les engagements suggérés à la MRC relativement à la politique des 3R.

- ✓ **La réduction à la source** : Cette priorité de gestion est économique et facilement applicable puisqu'elle exige simplement de porter une attention particulière à notre façon de consommer afin de diminuer la quantité de déchets que nous produisons et de limiter le gaspillage. Au quotidien, cela peut se traduire par plusieurs gestes simples (éviter de produire certaines photocopies, en corrigeant un texte directement à l'ordinateur, en envoyant un document par courriel, en utilisant des stylos à bille rechargeables, en évitant la vaisselle jetable lors des repas à l'extérieur de la maison, en pratiquant l'herbicyclage ainsi que le compostage des résidus alimentaires et des résidus verts).
- ✓ **La réutilisation** : Le deuxième « R » représente la réutilisation ou le réemploi, soit le prolongement de la vie utile d'un bien de consommation en déployant tous les efforts possibles pour l'utiliser plus d'une fois. Au bureau, conserver les feuilles imprimées d'un seul côté et s'en servir de nouveau est un bon exemple de réemploi. Il est aussi possible d'examiner la possibilité de remplir les cartouches d'encre à nouveau, d'acheminer le mobilier usagé à des organismes de charité, de réaménager les armoires de matériel bureautique de façon à encourager la réutilisation des fournitures en bon état, etc.
- ✓ **Le recyclage** : Le principe de base du recyclage est la réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de transformation. Bien que le recyclage permette de conserver les ressources et de réduire le volume des déchets, il comporte des coûts environnementaux (transport, traitement) et économiques

importants et ne devrait donc être envisagé que pour les matières ne pouvant faire l'objet d'une réduction à la source ou d'une réutilisation. Pour mettre cette forme de gestion en œuvre, la MRC et les municipalités doivent participer activement à la collecte des matières recyclables. Notons aussi qu'il est déjà possible de disposer de certains résidus domestiques dangereux (RDD) dans les dépôts prévus à cet effet.

2) Politique d'achat écologique

La politique d'achat écologique démontre matériellement l'engagement de la MRC et permet d'offrir des choix environnementaux aux personnes désireuses de changement. En d'autres mots, alors que la politique des 3R repose en grande partie sur la volonté de chacun, la politique d'achat dépend de quelques personnes mais permet à tous de poser des actions concrètes.

Les **achats écologiques** font référence aux produits et services qui minimisent notre impact sur l'environnement ou qui contribuent à sa protection. Les **achats** peuvent être considérés **écologiques** s'ils respectent le plus grand nombre possible des critères suivants :

- ✓ **Ils devraient être réemployables ou contenir des parties réutilisables** (stylos, piles rechargeables).
- ✓ **Ils devraient être recyclables** (du papier recyclable, non ciré, verre styromousse recyclable).
- ✓ **Ils devraient contenir des substances recyclées** (des produits de papier contenant des fibres recyclées après consommation, de l'huile à moteur raffinée).
- ✓ **Ils devraient utiliser les ressources de manière efficace** (des photocopieurs et imprimantes capables de faire des copies et impressions recto verso).
- ✓ **Ils devraient engendrer moins de sous-produits polluants et présenter moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination que leurs produits concurrents** (des peintures à l'eau peu polluantes, des détergents naturels et biodégradables).
- ✓ **Ils devraient avoir une longue durée de vie utile et pouvoir être réparés de manière économique et efficace plutôt que d'être remplacés** (ampoules électriques à haut rendement énergétique, acquisition d'équipement qui serait assorti d'une clause d'entretien régulier de la part du fournisseur ou d'un économiseur d'énergie).

La préférence devrait être accordée aux fournisseurs de produits et de services qui utilisent des produits qui respectent l'environnement, qui utilisent des techniques efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie et qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et éliminent les déchets dangereux d'une manière qui respecte ou dépasse les exigences des règlements pertinents. (*Source : Le bureau écologique, 1992*)

Il est judicieux de communiquer avec les fournisseurs pour leur faire part des nouvelles priorités d'achat de la MRC. Pour ce faire, la MRC compte joindre une copie de l'énoncé de principe aux soumissions de produits et de services ou incorporer une disposition normalisée aux soumissions et aux contrats (voir annexe B).

Le choix de produits écologiques peut être éclairé par certaines *étiquettes environnementales*. Au Canada, l'étiquette *Choix environnemental* se retrouve sur près de 1 500 produits respectueux de l'environnement. Des programmes similaires existent à travers le monde, dont aux États-Unis (*Green Seal*) et en Allemagne (*Blue Angel*).

De plus, le *ruban de Möbius* indique si le produit est recyclable et s'il contient des matières recyclées. Les étiquettes environnementales et le ruban de Möbius sont présentés à l'annexe C. Pour sa part, l'annexe D présente l'énoncé de principe et les engagements relativement à la politique d'achat écologique de la MRC.

DÉMARCHE PROPOSÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

L'engagement aux politiques proposées est un premier pas vers une gestion responsable des matières résiduelles du milieu municipal. Il ne suffit toutefois pas d'adhérer aux politiques; celles-ci doivent être mises en œuvre. Pour ce faire, la démarche suivante est proposée :

- ✓ Nommer une personne en charge de la mise en œuvre des politiques;
- ✓ Évaluer la situation actuelle;
- ✓ Adapter et bonifier les politiques proposées (annexes A et D) et fixer l'échéancier de réalisation;
- ✓ Effectuer un suivi (à l'aide d'un bilan annuel, par exemple);
- ✓ Communiquer les objectifs et réalisations liés aux politiques et motiver toute l'équipe impliquée.

Afin d'assurer la continuité des efforts de gestion des matières résiduelles, il est nécessaire de **nommer un coordonnateur**. Ce dernier dirigera les efforts et diffusera l'information. Une réunion annuelle devrait d'ailleurs être prévue afin de rédiger un bilan, de faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre des politiques, de recueillir les idées, d'apporter les modifications qui s'imposent et de maintenir la motivation de tous au maximum.

Avant de mettre en œuvre les politiques de gestion des matières résiduelles, il est pertinent d'**évaluer la situation actuelle**. Cette évaluation servira de point de repère pour mesurer les améliorations futures. Pour ce faire, il faut examiner les pratiques en cours (par exemple, l'utilisation et l'élimination du papier et des produits chimiques, les achats, etc.). En d'autres mots, il s'agit de réunir des données de base sur la consommation des matières ainsi que sur la production des déchets. Puis, il faut passer des paroles aux actes ! Le présent document présente deux séries d'activités menant vers la gestion responsable des matières résiduelles du milieu municipal, réparties selon les politiques présentées (Annexes A et D). Ensuite, il importe d'**établir les priorités d'action et de fixer les délais de réalisation**.

Enfin, un **suivi** est essentiel au succès du programme. Le coordonnateur devra vérifier constamment si les actions entreprises sont poursuivies et si l'échéancier est respecté.

Notons qu'il faut continuellement partager les buts et réalisations des politiques avec tout le personnel. La **communication** devrait à la fois motiver (expliquer pourquoi des changements s'imposent et démontrer l'impact des actions posées) et informer (expliquer de quelle manière les changements doivent être apportés, par exemple de quelle façon les matières doivent être triées, comment utiliser la fonction recto-verso sur le photocopieur, etc.). En communiquant régulièrement et clairement, tous pourront constater que de nombreux petits changements peuvent avoir beaucoup de répercussions et l'enthousiasme sera maintenu à son meilleur !

CONCLUSION

Les politiques présentées sont de précieux outils pour diriger les efforts des municipalités dans la gestion responsable des matières résiduelles. Toutefois, les politiques à elles seules n'accomplissent rien : leur mise en œuvre dépend de la volonté et des efforts de toutes les personnes évoluant dans le milieu municipal. C'est pourquoi il importe de comprendre non seulement *comment*, mais aussi *pourquoi* ces politiques doivent être mises en œuvre. La motivation demeure la clé du succès !

Références

Le bureau écologique – Conseils pratiques pour rendre votre bureau plus respectueux de l'environnement. Bureau de la gestion des déchets d'Environnement Canada. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1992. Disponible en version électronique : <http://perc.ca/waste-line/rrr/office/indexf.html>

Annexe A – Politique des 3R

La MRC de Charlevoix croit que la protection de l'environnement fait partie intégrante de ses activités et s'engage à promouvoir le respect du principe des 3R (réduction à la source, réutilisation, recyclage) au quotidien.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCE	RESPONSABLE DE L'APPLICATION
Nommer un coordonnateur	2007	Conseil des maires
Réduction à la source		
Imprimer recto-verso	2007	Équipe de travail
Placer une affiche avec la marche à suivre pour imprimer recto-verso	2007	Coordonnateur
Placer une affiche « Avez-vous vraiment besoin de cette photocopie? »	2007	Coordonnateur
Utiliser le côté vierge des feuilles imprimées (placer un panier à cet effet)	2007	Équipe de travail
Transmission de documents par courriel lorsque possible (ex. PV de la MRC)	2007	Équipe de travail & conseil des maires
Annuler abonnements inutiles aux journaux, bulletins, revues	2007	Équipe de travail
Utiliser des contenants réemployables ou recyclables pour les repas & pauses café (éviter la vaisselle jetable)	2007	Équipe de travail
Recueillir les déchets de table et les résidus verts afin de les composter	2010	Équipe de travail
Achat de piles rechargeables	2007	Responsable des achats
Opter pour la réception de bulletins électroniques au lieu de papiers	2007	Équipe de travail
Participer aux collectes spéciales (résidus verts et feuilles mortes)	2007	Équipe de travail
Réutilisation		
Réaménager les armoires de matériel bureautique de manière à encourager la réutilisation du matériel usagé	2007	Équipe de travail
Vérifier s'il est possible d'effectuer le remplissage des cartouches d'encre	2007	Responsable des achats
Recyclage		
Participer activement à la collecte sélective	2007	Équipe de travail
Disposer des RDD aux points de dépôts prévus à cet effet	2007	Équipe de travail
Disposer des huiles et filtres usés aux dépôts prévus à cet effet	2007	Équipe de travail
Général		
Informers tous les employés de l'adoption de la politique et les sensibiliser au principe des 3R	2007	Coordonnateur
Installer une boîte à « idées vertes »	2007	Coordonnateur
Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés	2007	Coordonnateur
Effectuer un suivi périodique et fournir une rétroaction pratique et quantitative sur les réalisations relatives aux politiques de gestion des matières résiduelles	2007	Coordonnateur

Annexe B – Énoncé de principe et clause normalisée

L'énoncé de principe suggéré se lit comme suit:

« La MRC de Charlevoix souhaite contribuer au respect de l'environnement, au maintien et à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la dignité humaine à travers le monde en s'engageant à choisir des produits et services écologiques, locaux et équitables lorsque cela est possible.

Notre organisation a réalisé un plan d'action pour les 3R et a pour politique d'accorder la préférence, si possible, aux produits qui peuvent être réemployables, qui contiennent des matières recyclées, qui sont recyclables, qui sont durables et réparables, qui affichent l'un des éco-logos reconnus officiellement, qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace, qui présentent moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination que leurs produits concurrents, ou qui respectent par ailleurs l'environnement. »

Une **clause normalisée dans les soumissions** pourrait se lire comme suit:

«Lorsque possible, la préférence sera accordée aux fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement (par exemple, qui font appel à des produits d'emballage réemployables, retournables ou recyclables), qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie, qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et qui éliminent les déchets dangereux de manière écologique. »

Source : Le bureau écologique, 1992.

Annexe C – Étiquettes environnementales



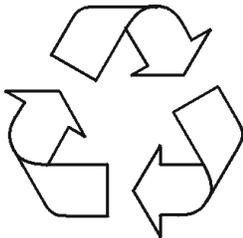
Établi en 1988, le programme d'éco-étiquetage « **Choix Environnemental** » d'Environnement Canada aide le consommateur à identifier les produits et services qui sont moins nocifs pour l'environnement.

Référence : <http://www.environmentalchoice.com/french/>

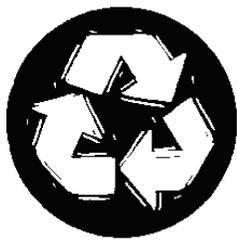


Aux États-Unis, l'étiquette « **Green Seal** » identifie les produits ayant moins d'impact négatif sur l'environnement que d'autres produits apparentés.

Référence : <http://www.greenseal.org/>



Le **ruban de Möbius** utilisé sur fond blanc indique que le produit peut être recyclé là où les installations le permettent. Le produit est donc théoriquement recyclable, mais peut ne pas l'être dans notre région. Chaque flèche du ruban a sa signification. La première symbolise la collecte des matériaux usés, la seconde la réutilisation et la production de nouveaux produits, alors que la troisième reconnaît le rôle important du consommateur qui réclame de plus en plus des produits recyclés.



Le **ruban de Möbius utilisé sur fond noir** indique que le produit contient des matières recyclées, dont la teneur est parfois mentionnée soit à l'intérieur des flèches, expliquée à côté de son symbole. Un texte explicatif accompagne parfois le symbole.

Annexe D – Politique d’achat écologique

La MRC de Charlevoix souhaite contribuer au respect de l’environnement en s’engageant à choisir des produits et services écologiques lorsque cela est possible.

Afin de soutenir cet engagement, la MRC s’emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCE	RESPONSABLE DE L’APPLICATION
Achats écologiques		
Acheter des produits réemployables ou contenant des parties réutilisables	2007	Responsable des achats
Acheter des articles permanents et durables de haute qualité (éviter les produits jetables)	2007	Responsable des achats
Acheter des produits recyclables	2007	Responsable des achats
Acheter des produits contenant des substances recyclées	2007	Responsable des achats
Acheter des produits qui utilisent les ressources et l’énergie de manière efficace	2007	Responsable des achats
Acheter des produits engendrant moins de sous-produits polluants et présentant moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination	2007	Responsable des achats
Encourager l’achat de produits portant une « étiquette environnementale » (voir annexes B et C)	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l’environnement	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et qui recyclent leurs produits	2007	Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et des déchets dangereux	2007	Responsable des achats
Des exemples concrets :		
Acheter du papier recyclé	2007	Responsable des achats
Acheter du papier hygiénique fait de fibres recyclées	2007	Responsable des achats
Établir des ententes avec les fournisseurs pour éliminer le suremballage	2007	Responsable des achats
Vérifier la possibilité d’acheter certains produits en vrac	2007	Responsable des achats
Acheter des produits non toxiques	2007	Responsable des achats
Éviter d’acheter des produits en aérosol	2007	Responsable des achats
Acheter des produits concentrés	2007	Responsable des achats
Éviter d’acheter des fertilisants, herbicides et pesticides chimiques (ou décourager l’utilisation de tels produits)	2007	Responsable des achats
Joindre une copie de l’énoncé de principe aux soumissions de produits et de services ou incorporer une clause normalisée aux soumissions et aux contrats (voir annexe B)	2007	Équipe de travail
Général		
Informers tous les employés de l’adoption de la politique et les sensibiliser à l’utilisation de produits écologiques, locaux et équitables	2007	Coordonnateur
Installer une boîte à « idées vertes »	2007	Coordonnateur
Effectuer un suivi périodique et fournir une rétroaction pratique et quantitative sur les réalisations relatives aux politiques de gestion des matières résiduelles	2007	Coordonnateur